



**CONCESSION  
DE DISTRIBUTION PUBLIQUE  
D'ENERGIE ELECTRIQUE  
DE UA POU**

**CONCLUE ENTRE  
LA COMMUNE DE UA POU  
ET  
LA SOCIETE ELECTRICITE DE TAHITI**

**RAPPORT DU DELEGATAIRE  
DU SERVICE PUBLIC**

**Année 2012**

# SOMMAIRE

## OBLIGATIONS DE SERVICE A LA CLIENTELE

- Aspects commerciaux
  1. Tarifs pratiqués et évolution au cours de l'année 2012
  2. Mode de détermination
  3. Chiffre d'affaires énergie
  4. Autres produits d'exploitation
  5. Statistiques de ventes
  6. Services offerts à la clientèle
  7. Actions en faveur de la maîtrise des dépenses d'énergie et de la sécurité des clients
  
- Bilan technique
  1. Données de Production
  2. Qualité de service
  3. Qualité-sécurité-environnement
  4. Travaux significatifs-Faits marquants

## 2 – DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

- Bilan et comptes de résultat de la concession
  1. Méthodologie et clés de répartition analytique
  2. Faits marquants
  3. Commentaires
  4. Actif, Passif et Résultat de la concession

## 3 – INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES

1. Variation du patrimoine immobilier
2. Situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public
3. Suivi du programme contractuel d'investissements
4. Dépenses de renouvellement réalisé dans l'année

## 4 – ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUTE DU SERVICE PUBLIC

1. Etats des engagements à incidence financière

## **1 – OBLIGATIONS DE SERVICE A LA CLIENTELE**

## Aspects commerciaux

### 1°) - Tarifs pratiqués, et évolution au cours de l'année 2012

Tranches tarifaires	Réf	Seuils	janvier à février 2011	mars à avril 2011	mai à février 2012	mars à décembre 2012
BT Usage social	TP0	de 0 à 180 kWh				20
BT Usage social	TP1	de 181 à 300 kWh				49,8
BT Usage social	TP2	au dessus de 300 kWh				61,9
BT Usage domestique	P1	de 0 à 300 kWh				30,8
BT Usage domestique	P2	de 301 à 450 kWh				48,8
BT Usage domestique	P3	au dessus de 450 kWh				56,9
BT Usage domestique	P0	de 0 à 150 kWh	17,35	17,69	19,16	
BT Usage domestique	P1	de 151 à 280 kWh	38,75	39,09	40,56	
BT Usage domestique	P2	de 281 à 500 kWh	46,85	47,19	48,66	
BT Usage domestique	P2'	au-dessus de 500 kWh	51,85	52,19	53,66	
BT Eclairage public	P3		32,85	33,19	34,66	35,9
BT Usage professionnel	P4	de 0 à 3000 kWh	38,75	39,09	40,56	42,2
BT Usage professionnel	P4'	au-dessus de 3000 kWh	42,45	42,79	44,26	46,2
MT Tarif jour	P5	de 0 à 16200 kWh	24,65	24,99	26,46	27,6
MT Tarif jour	P6	de 16201 à 48600 kWh	24,65	24,99	26,46	27,6
MT Tarif jour	P7	au-dessus de 48600 kWh	24,65	24,99	26,46	27,6
MT Tarif nuit	P8	de 0 à 9000 kWh	21,1	21,44	22,91	24
MT Tarif nuit	P9	au dessus de 9000 kWh	21,1	21,44	22,91	24
MT Tarif uniforme	P10		36,15	36,49	37,96	39,77

Prime fixe	ACE = 17,70 XPF
<p><b>Tarif "Petit consommateur" Usages Domestiques</b> Prime d'Abonnement = 13,68 X ACE x kVA de puissance souscrite soit : 242 XPF x kVA de puissance souscrite</p> <p><b>Tarif "Classique" Usages Domestiques</b> Prime d'Abonnement = 20,50 X ACE x kVA de puissance souscrite soit : 363 XPF x kVA de puissance souscrite</p> <p><b>Tarifs Usages Professionnels et Eclairage public</b> Prime d'Abonnement = 17,10 x ACE x kVA de puissance souscrite soit : 303 XPF x kVA de puissance souscrite</p> <p><b>Moyenne tension</b> : Prime d'Abonnement = 912,60 x ACE x kVA de puissance souscrite/An jusqu'à 200 kVA soit : 16 153 XPF x kVA de puissance souscrite / An</p> <p><b>Moyenne tension</b> : Prime d'Abonnement = 570,38 x ACE x kVA de puissance souscrite/An au-delà de 200 kVA soit : 10 096 XPF x kVA de puissance souscrite / An</p>	

Taxes	Taux
<b>Taxe municipale</b>	3 XPF/kw
<b>TVA</b>	
- sur Énergie	5%
- sur Prime d'Abonnement	5%
- sur Avance Sur Consommation	5%
- sur Redevance Transport	0%

Avance sur consommation	P2 = 48,66 XPF
<p><b>Tarif Usages Domestiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ASC = 50 x P2 x kVA de puissance souscrite</li> <li>- ASC = 2 440 XPF x kVA de puissance souscrite</li> </ul> <p><b>Autres Tarif Basse Tension</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ASC = 100 x P2 x kVA de puissance souscrite</li> <li>- ASC = 4 880 XPF x kVA de puissance souscrite</li> </ul>	

## 2°) - Mode de détermination

Les tarifs de vente de l'électricité sont arrêtés par le Conseil des ministres.

La dernière actualisation est applicable depuis le mois de mars 2012, en référence à l'arrêté n° 298 à 301 CM du 27 Février 2012, publié au Journal Officiel de la Polynésie française (JOPF).

## 3°) – Chiffre d'affaires énergie

Tranches tarifaires	Réf	kWh vendus	Valeur XPF
BT Usage social 01/03/12	TP0	741 930	14 838 600
BT Usage social 01/03/12	TP1	108 937	5 425 076
BT Usage social 01/03/12	TP2	4 959	306 968
BT Usage domestique 01/03/12	P1	238 581	7 348 385
BT Usage domestique 01/03/12	P2	37 155	1 813 135
BT Usage domestique 01/03/12	P2'	18 885	1 074 562
BT Usage domestique	P0	162 461	3 117 327
BT Usage domestique	P1	60 918	2 471 835
BT Usage domestique	P2	19 051	927 111
BT Usage domestique	P2'	3 898	209 168
BT Eclairage public	P3	10 078	349 307
BT Eclairage public 01/03/12	P3	50 084	1 798 020
BT Usage professionnel	P4	81 999	3 326 177
BT Usage professionnel	P4'	4 900	216 876
BT Usage professionnel 01/03/12	P4''	406 646	17 160 461
BT Usage professionnel 01/03/12	P4'''	32 661	1 508 940
MT Tarif jour	P5	6 188	163 734
MT Tarif jour	P6		
MT Tarif jour	P7		
MT Tarif nuit	P8	1 920	43 987
MT Tarif nuit	P9		
MT Tarif jour 01/03/12	P5	35 016	966 437
MT Tarif jour 01/03/12	P6		
MT Tarif jour 01/03/12	P7		
MT Tarif nuit 01/03/12	P8	12 441	298 589
MT Tarif nuit 01/03/12	P9		
MT Tarif uniforme	P10		
MT Tarif uniforme 01/03/13	P10		
Régul			
Prépaiement			
Prépaiement hors tot			
Autres (employés...)		19 839	
		2 058 547	63 364 695
		Prime fixe	<b>12 630 470</b>
		Ventes H.T.	<b>75 995 165</b>

Prix moyen

36,9 XPF/kWh

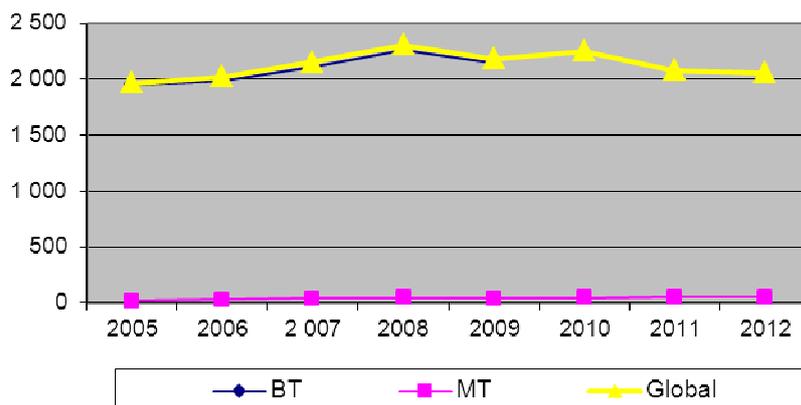
#### 4°) – Autres produits d’exploitation

En complément des ventes d’énergie, l’activité en concession enregistre les autres produits d’exploitation suivants :

- Frais de perception de taxe : 124.278 XPF
- Frais de relance : 493.740 XPF
- Total 618.018 XPF

#### 5°) – Statistiques de ventes

##### Croissance des ventes de kWh

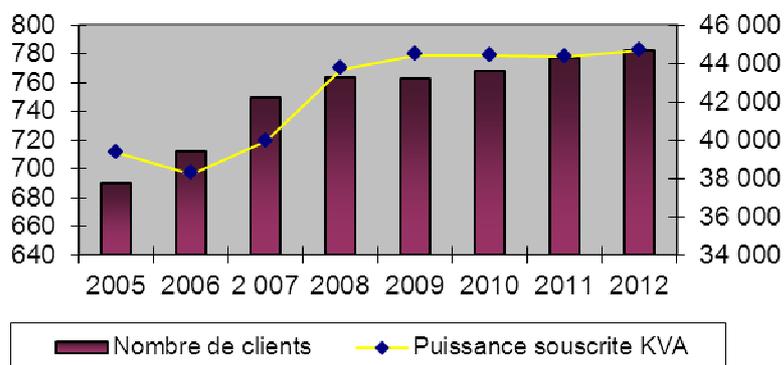


Les ventes d’énergie s’inscrivent en baisse de -1,1% en 2012.

Les ventes BT sont en baisse de 1,4 %.

S’agissant des ventes MT, la hausse enregistrée en 2012 s’établit à 9,8%.

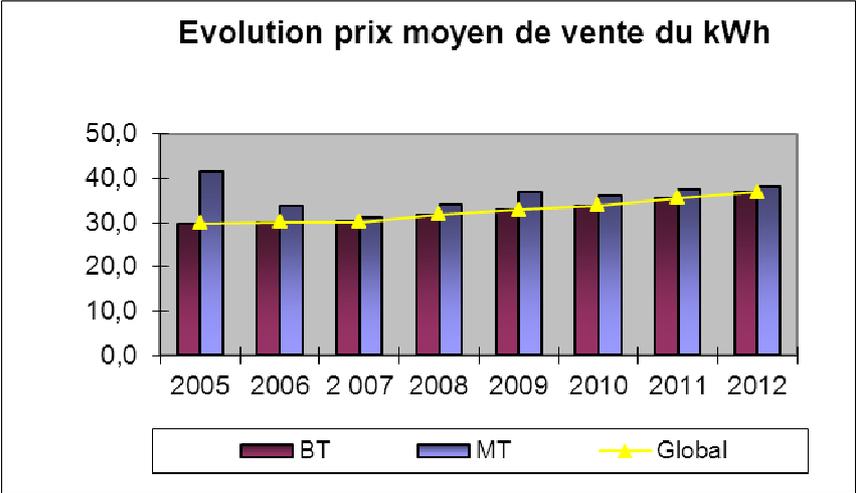
##### Nombre de clients et puissance souscrite



La concession compte 782 clients à fin 2012, en progression annuelle de 0,64 %, dont :

- 781 clients en Basse tension
- 1 client en Moyenne tension

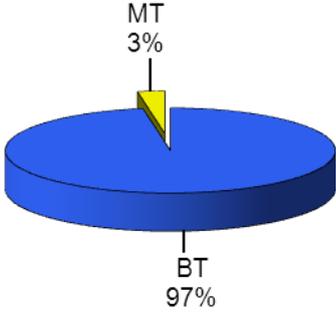
La puissance souscrite s’établit à 44 674 kVA, contre 44 356 kVA en 2011 (0,72%).



Le prix moyen de vente « hors taxes » du kWh est de 36,9 XPF, dont :

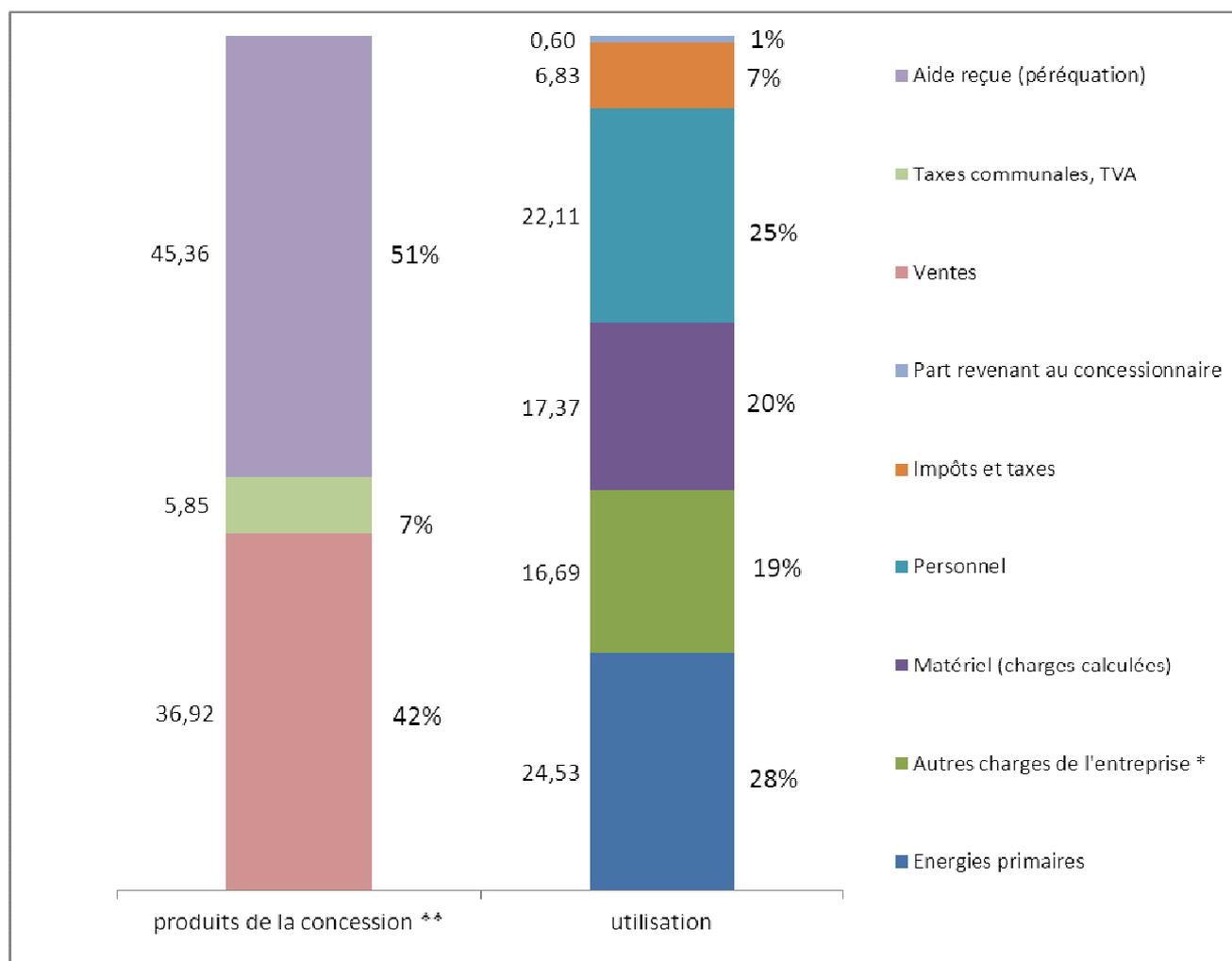
- 36,9 XPF en Basse tension
- 38,1 XPF en Moyenne tension

### Répartition des ventes BT / MT



## Bénéficiaires des sommes facturées aux clients sur Ua Pou

2012 (en F/KWh et en pourcentage)



\*Autres charges de l'entreprise : ce poste comprend les frais de siège, le coût financier, l'interface clientèle, les charges de maintenance & fonctionnement hors main œuvre, etc.

\*\* Dont 42,77 F/KWh (49%) de sommes facturées aux clients

Les sommes facturées aux clients comprennent :

- Le prix de vente HT de l'électricité
- Les taxes communales
- La TVA

Les impôts comprennent :

- Les taxes communales
- La TVA
- L'IS
- L'IRCM reversé par l'actionnaire sur les dividendes

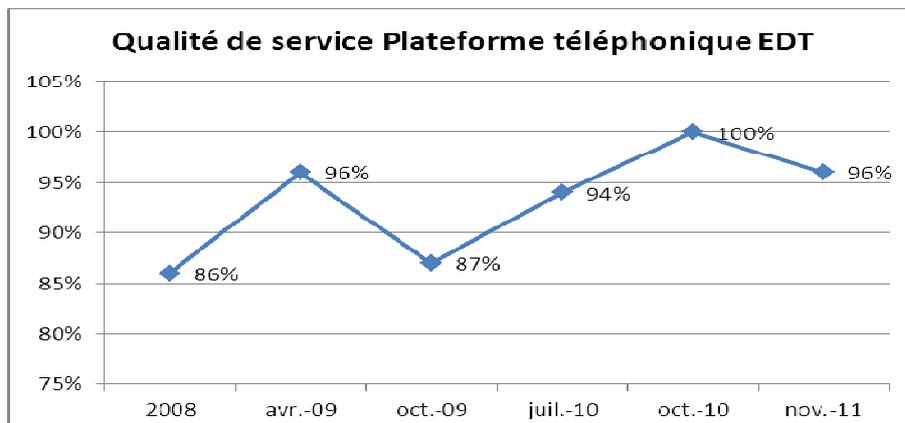
Ne sont pas inclus par simplification, la patente et l'IRCM sur les produits financiers qui figurent dans les « autres charges de l'entreprise »

Les énergies comprennent :

- Le coût d'achat des énergies fossiles fioul et gazole.

## 6°) Services offerts à la Clientèle

- **Activité et Qualité de service au centre d'appel de l'EDT**



Le suivi des indicateurs de qualité de service sur l'année passée, confirme le maintien de l'excellence du service d'accueil à la clientèle apporté par le centre d'appel de l'EDT, déjà reconnu au cours des années passées.

Nb total d'appels			%traités			Temps Moyen d'attente			Temps Moyen de conversation		
Infos Conseils	Standard	Dépanna ge	Infos Conseils	Standard	Dépanna ge	Infos Conseils	Standard	Dépanna ge	Infos Conseils	Standard	Dépanna ge
49914	17317	7412	87	86	94	0:00:10	0:00:12	0:00:12	0:01:47	0:01:28	0:01:31
<b>74 643</b>			<b>88</b>			<b>0:00:11</b>			<b>0:01:35</b>		

Le centre d'appel d'EDT qui recueille l'ensemble des appels clients au titre des renseignements commerciaux (N° 86 77 86), ou bien de l'accueil des clients en situation de dépannage (N° 5.4.3.2.1.0) se situe pour le pays, cette année encore, en 2<sup>nd</sup>e position en terme de volume d'appels traités et 1<sup>er</sup> en terme de qualité de service offert à la clientèle.

- **Activité de l'agence clientèle EDT en ligne [www.agence.edt.pf](http://www.agence.edt.pf)**

Dans le cadre de la modernisation de son offre de service à la clientèle EDT a ouvert depuis Août 2011 son 'Agence en ligne' à destination des clients domestiques et professionnels et des collectivités. La nouvelle agence en ligne d'EDT propose une gestion complète des abonnements d'énergies par les clients, notamment un module de paiement en ligne des factures d'électricité et les services interactifs suivants :

- ✓ Edition des factures
- ✓ Auto relève des compteurs
- ✓ Suivi en temps réel du compte client
- ✓ Réalisation de bilan énergétique
- ✓ Simulation de facture

Cet outil très intuitif propose de manière actualisée l'ensemble des offres de service et d'information disponible auprès de la clientèle. Il est également déployé auprès de l'ensemble des agences clientèle de Tahiti, afin que celles-ci disposent en temps réel des dernières informations commerciales à jour, d'une manière interactive et facilement consultable.

agence.edt.pf	déc-11	déc-12	Cumul 2012
Nb visites reçues	7 856	9 110	108 974
Nb pages déroulées	199 364	283 195	3 373 285
Nb paiements reçus	268	668	6 568
Règlement moyen	34 452	26 525	26 255
Nb autorelève saisies	919	1 894	19 671
Nb clients abonnés supplémentaires	919	193	4 439
Nb clients Abonnés à l'Agence En Ligne	5 380	9 819	9 819

Le nouveau site web recueille depuis son lancement un accueil très favorable et a notamment remporté en Novembre 2011 les trophées du numériques 2011 dans la catégorie « Portail de Service Public »

- **Lancement du service « SMS infos clients »**

EDT a lancé depuis Décembre 2011 un nouveau service gratuit d'information par S.M.S à destination de sa clientèle.

Ce service, entièrement gratuit pour les clients souscripteurs, leur permet de recevoir directement sur leur téléphone portable le montant de leur prochaine facture ainsi que les dates de passage des relevés à leur domicile.

Les clients grands compte et professionnels ont également la possibilité d'être informés au préalable, et par ce mode d'information, des coupures pour travaux d'EDT affectant leur entreprise ou leur collectivité.

L'information est envoyée directement aux clients par SMS, 15 jours avant le passage du relevé, et dès le lendemain de l'émission de la facturation pour l'information relative au solde du compte du client, et une semaine à l'avance pour les coupures pour travaux.

Le client est également informé lors de l'information de son montant facture de la date limite de règlement de celle-ci afin d'éviter d'être relancé.

Ce nouveau service **entièrement gratuit**, est un grand succès avec plus de 4200 souscriptions reçues en 2012 et un total d'abonné à ce service de **29189** clients à fin décembre 2012, soit **35 %** de la clientèle, à peine un an après son lancement.



- « Mensualisation du montant de la facture »

Afin de pouvoir accompagner les clients d'E.D.T et également afin de pouvoir disposer d'un outil permettant de traiter les réclamations relatives au montant des factures estimées, une offre de Mensualisation des factures a été mise en place en agence.

Les clients d'EDT disposent désormais de 3 modes de facturations de l'électricité : Mode classique avec un relevé tous les 4 mois, l'auto relève et la mensualisation.

La mensualisation est basée sur les modalités appliquées par les distributeurs en métropole : Le client établit avec un conseiller clientèle son profil de consommation type, choisit avec ce dernier le montant de sa mensualité qui est par la suite prélevée 11 mois d'affilé, le 12<sup>ème</sup> mois servant de régularisation en cas d'écart de sa consommation relevée au réel par rapport à la mensualisation choisie.

L'offre de mensualisation vient en aval et complément des 2 années d'accompagnement de nos clients autour des gestes d'économies d'énergie, afin de rassurer les clients d'EDT par rapport au montant de leur facture dans un contexte difficile de crise économique et de hausses régulières des prix de l'électricité.

Elle devrait permettre d'attirer une plus grande partie de la clientèle vers le prélèvement automatique dont le frein principal par rapport à ce mode d'encaissement est la variabilité de nos factures d'électricité.

## 7°) Actions en faveur de la maîtrise des dépenses d'énergie et de la sécurité des clients

- Pack énergie Eco

E.D.T partenaire historique du salon de l'habitat a profité des 2 éditions 2012 pour proposer au public une offre promotionnelle du 'Pack Energie Eco', qui a rencontré un large succès auprès des visiteurs avec plus de **86** packs qui ont trouvé preneur en 3 jours pour un total de **182** Pack énergie Eco vendus au cours de l'année 2012.

Le pack Energie Eco comprend une offre d'audit personnalisé et gratuit des consommations électrique de l'habitation, un guide pratique détaillé sur les économies d'énergie ainsi qu'un appareil de mesure « Conso-mètre » qui sert pratiquement à mesurer l'énergie électrique consommée par tout appareil électrique branché sur le secteur au travers d'une prise électrique.

Maintenant, 2 solutions pour vos factures d'électricité

**SÉRÉNITÉ** **CONTRÔLE**

■ LA MENSUALISATION  
Je maîtrise mon budget

J'établis avec EDT le montant de mon forfait mensuel personnalisé pour l'année à venir. Mon compteur est toujours relevé tous les 4 mois et je suis informé de mes consommations réelles. Pendant 11 mois, je paye le même montant forfaitaire et le 12<sup>ème</sup> mois, je reçoit ma facture qui réajuste mon coût.

■ L'AUTO-RELEVÉ  
Je maîtrise ma consommation

Je relève mon compteur à date fixe et je communique les informations nécessaires.

- Par téléphone à **EDT Auto-Relève** au **444 222** (appel gratuit) muni de mon numéro de contrat EDT, guidé sur la facture au-dessus de mes nom et adresse, de mon relevé au compteur et la date de mon auto-relève. En suivant les instructions données par le serveur vocal, j'enregistre mon auto-relève.
- Par internet sur **agence.edt.pt** j'accède gratuitement de mon code d'accès client au dashboard, j'accède à mon compte client via le site web et j'enregistre mon auto-relève. \*selon votre équipement.

**LA RELÈVE** des compteurs maintenant **TOUS LES 4 MOIS** pour vous aider à mieux gérer votre consommation.

EDT 8021 - 98102 Foca  
EDT Infos Consomés  
Tel. : 88 77 88 - Fax : 83 12 97  
Email : client@edt.pt  
Site web : agence.edt.pt

**EDT**  
GDF SUEZ

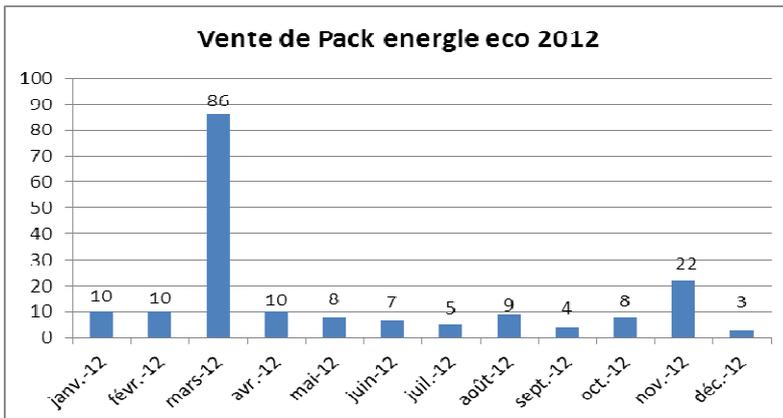




**PACK ÉNERGIE ÉCO**

Le Pack Énergie Éco vous aide à maîtriser votre consommation électrique à l'aide de conseils et d'un bilan énergétique.

Le pack énergie Eco aide ainsi les clients à maîtriser leur consommation électrique à l'aide de conseils pratiques et d'outils permettant de réaliser soi-même son bilan d'énergie.



- **Opération d'information sur les nouveaux tarifs**

**applicables « Petits Consommateurs »**

Dans le cadre des engagements pris par l'EDT lors de la signature de l'avenant 16 du cahier des charges de la concession, il a été établi puis diffusé au travers d'un mailing individuel à l'ensemble des clients domestiques éligibles de la concession, une information relative au nouveau tarif domestique applicable en cas de consommation inférieure ou égale à 300 kWh par mois : le Tarif Petit consommateur.

Ce tarif vient en substitution de l'ancienne tranche sociale du tarif domestique unique et progressif, jusqu'alors seul tarif applicable aux consommations électriques des ménages polynésiens. En effet, l'ancien tarif unique domestique faisait en effet bénéficier à l'ensemble de la clientèle l'application de la tranche dite « sociale » applicable sur les 150 premiers kWh facturés.

Cette application extensive auprès des clients de la tranche sociale avait pour effet indirect, un renchérissement des tranches hautes du tarif domestique du fait de la péréquation appliquée entre les différentes tranches tarifaires.



Par ailleurs, au vu de la dégradation économique continue que connaît la Polynésie Française, il devenait également nécessaire de proposer un tarif de première nécessité pour l'électricité.

Aussi et afin de pouvoir garantir une application équilibrée de ce tarif, et en l'absence de mécanisme de suivi social en Polynésie française, il a été convenu de limiter son application aux installations modestes en matière d'équipements et de consommations électriques ;

Pour rappel le tarif créé est encadré, à la fois par un seuil de puissance souscrite fixé à 3,3 kVA (15 A en 220 V monophasé), et également par un seuil de consommation mensuelle fixé à 300 kWh par mois.

Au-delà de ce niveau de consommation, le P.U applicable devient dissuasif, et le Tarif domestique « classique » redevient économiquement plus intéressant pour le client.

Cette information relayée auprès de l'ensemble des clients et également dans la presse a également été accompagné d'un challenge pour les équipes commerciales afin de convertir le plus rapidement possible nos clients au tarif le plus adapté à leurs usages domestiques.

## Bilan technique

### 1. DONNEES DE PRODUCTION :

La production pour l'année 2012 est passée de 2,349 GWh contre 2,386 GWh en 2011, soit une baisse de 1,5 %.

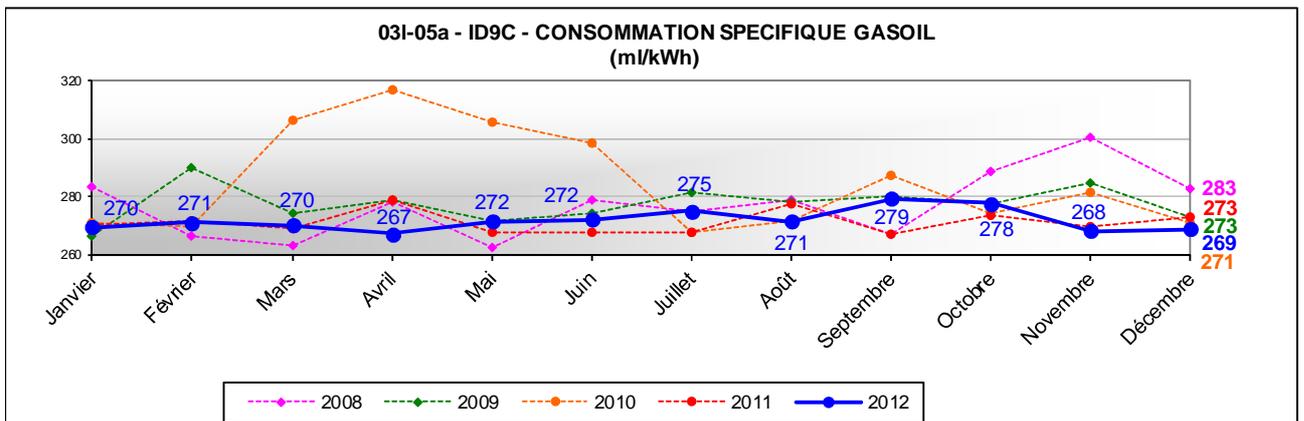
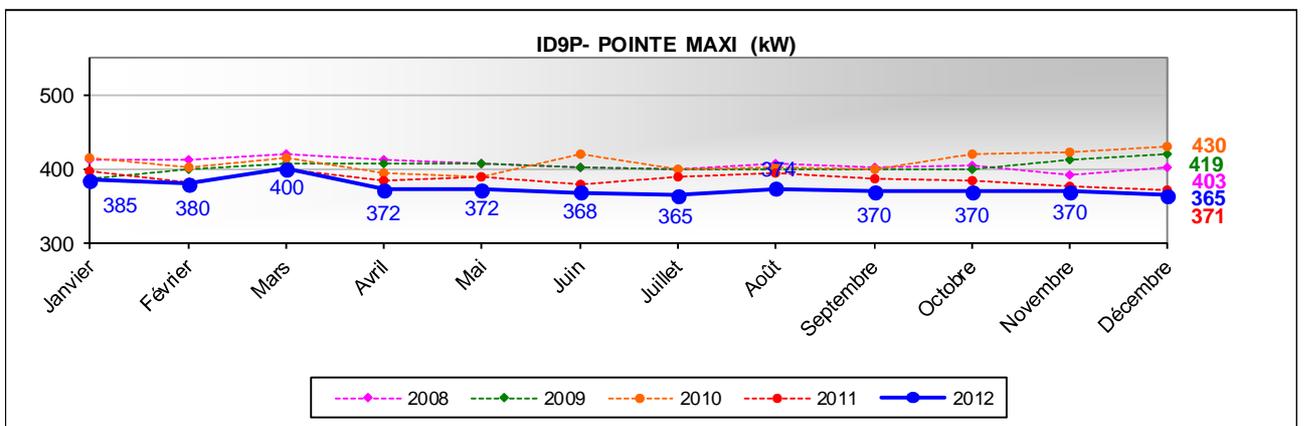
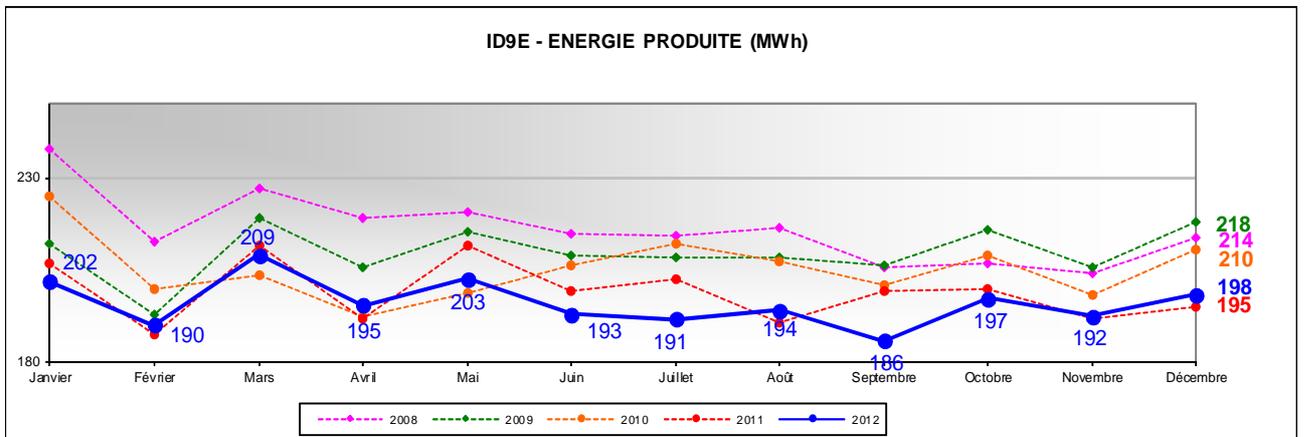
638 926 Litres de gazole ont été consommés en 2012, par rapport à 647 207 litres pour 2011, soit une diminution de 1,3% ;

3 070 litres d'huile ont été consommés en 2012, contre 2 520 litres en 2011.

La puissance appelée de pointe est restée stable, 400 KWh pour 2011 et 2012.

<b>UA POU PRODUCTION</b>	Mensuelle (kWh)	dont EnR kWh (Electra/EdT)	Pointe Maxi en kWh	Conso gazole (l)	Conso spéc. (ml/kWh)	Conso Huile (litres)
<b>2012</b>						
Janvier	201 625	0	385	54 368	270	435
Février	189 890	0	380	51 520	271	205
Mars	208 973	0	400	56 478	270	310
Avril	195 226	0	372	52 210	267	125
Mai	202 502	0	372	54 993	272	295
Juin	192 742	0	368	52 474	272	375
Juillet	191 412	0	365	52 693	275	200
Août	194 038	0	374	52 665	271	285
Septembre	185 662	0	370	51 868	279	195
Octobre	197 045	0	370	54 748	278	215
Novembre	192 427	0	370	51 614	268	200
Décembre	198 286	0	365	53 295	269	230
<b>Total en Moyenne</b>	<b>2 349 828</b>	<b>0</b>	<b>400</b>	<b>638 926</b>	<b>272</b>	<b>3 070</b>

## Energie produite - Puissance MAXI - Consommation spécifique gasoil

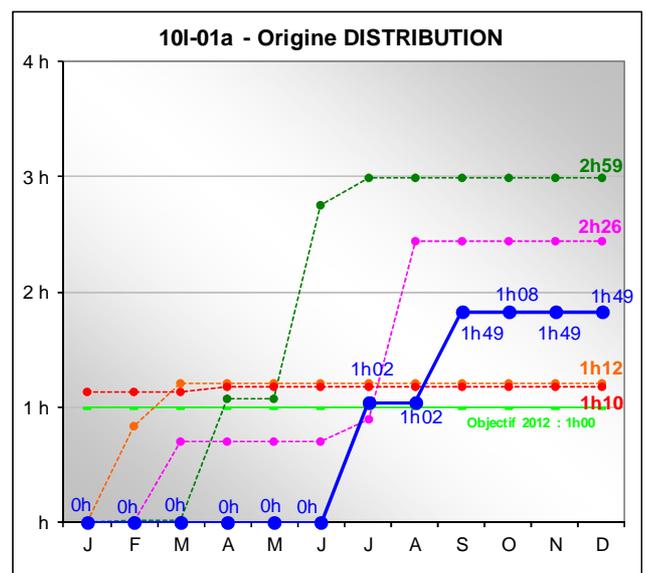
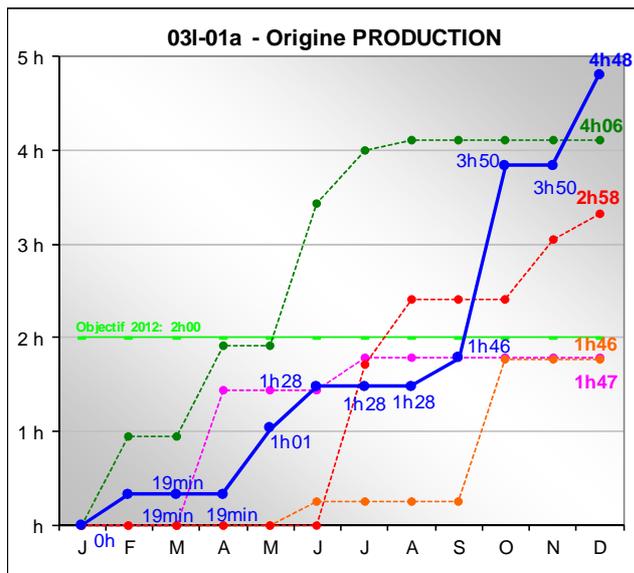
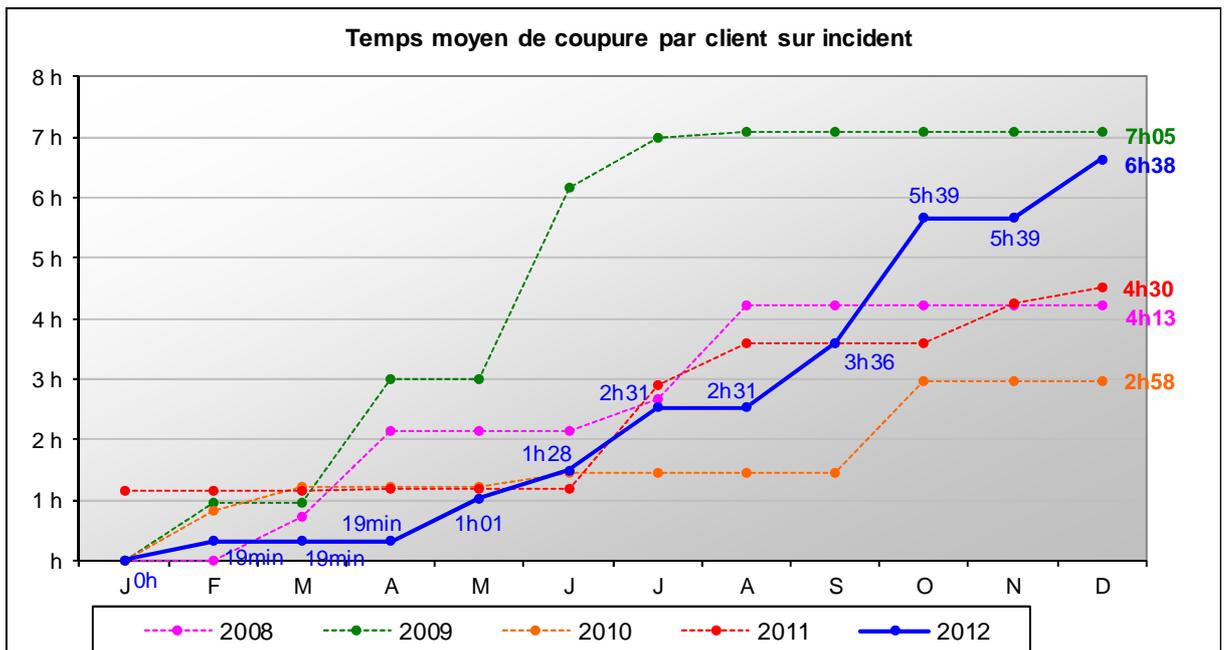


# QUALITE DE SERVICE

## Bilan des TMCC sur incident (Temps Moyens de Coupure par Client)

La qualité de fourniture de l'énergie s'est dégradée par rapport à 2011, avec un TMCC de **4h30**

- **TMCC incidents production : 3h19** dus à cinq défauts sur des groupes de production ayant entraîné un Black Out.
- **TMCC incidents distribution : 1h08** dus à deux défaillances sur des équipements du réseau en janvier 2012



## **2. QUALITE – SECURITE – ENVIRONNEMENT**

### **POI « Plan d'Opération Interne » – incendie**

L'exercice incendie annuel a eu lieu le 16 février 2011

A signaler un câble HTA en défaut suite à la chute d'un arbre sur le feeder Hakahau le 16 juillet 2012, lors de travaux d'élagage du SDR.

## **3. TRAVAUX SIGNIFICATIFS – FAITS MARQUANTS**

Acquisition d'un groupe de secours 80 kVA sur remorque, pour dépannage réseau et amélioration de la qualité de service.

Divers travaux et amélioration sur la centrale :

- Réalisation de la clôture.
- Les 4 groupes FG WILSON P400 sont équipés de système de détection incendie interne relié à un PERAX installé en 2012.
- Mise en place de la supervision.
- Réglage de protection des SEPAM et transfos contre les défauts réseaux.
- Installation d'un système de pompage et transformation hydrocarbure (SEREP).
- Installation d'une passerelle sur la cuve de stockage 50m<sup>3</sup>
- Installation d'une passerelle accédant à la cuve de rétention 50m<sup>3</sup>.

Réseaux :

- Campagne de vérification de puissance souscrite des compteurs.
- Campagne de mise en conformité des branchements et compteurs vétustes.
- Campagne de recensement et remplacement des EP défectueux.
- Recensement nombre de clients par poste.
- Recensement longueur de réseaux.
- Entretien des transfos.

## **2 – DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES**

# Bilan et compte de résultat de la concession

## 1°) – Méthodologie et clés de répartition analytique

### **Bilan :**

Tous les postes du bilan sont obtenus par une comptabilisation directe par concession à l'exception des comptes fournisseurs ; ceux-ci sont répartis par concession au prorata du chiffre d'affaires dégagé par concession.

Sont placés en hors concession les éléments suivants :

- Les immobilisations financières ;
- Les bâtiments de Puurai qui font l'objet d'une « location » aux entités les occupants ;
- Le compte courant du concessionnaire ;
- Les capitaux propres (capital, réserves et RAN).

La différence apparaissant au niveau du bilan de la concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ».

### **Compte de résultat**

*Les ventes d'énergie* correspondent au chiffre d'affaires calculé sur le nombre de kWh réellement vendu par concession.

*Le coût de production* est constitué des charges directes d'achats de matières premières, d'entretien des groupes et centrales, des amortissements et provisions.

La dotation aux amortissements de caducité, calculée par concession sur la valeur des immobilisations est répartie au prorata de celles-ci par processus (production, distribution...).

*Le coût de distribution* est constitué des charges directes d'entretien des réseaux, des amortissements et provisions.

Des compteurs installés chez les clients permettent de connaître les pertes cumulées de transport et de distribution en quantité et en valeur, l'absence de compteurs aux bornes du réseau de transport oblige à une répartition arbitraire de ces pertes entre transport et distribution. Ces pertes sont valorisées au coût de l'énergie transportée.

*Le coût de l'interface clientèle* est constitué des charges de fonctionnement des services de la clientèle (charges salariales, charges d'entretien, loyers, frais de téléphone etc... ) ainsi que les dotations ou reprises de provisions relatives aux créances détenues sur la clientèle.

*Les frais de siège* sont constitués des frais de fonctionnement des services administratifs, ils sont répartis sur les différentes concessions au prorata du nombre d'abonnés.

**Le résultat financier** est constitué le cas échéant de la charge d'intérêt relative aux emprunts spécifiques de la concession considérée puis de la rémunération du « compte courant du concessionnaire » tel qu'il figure au bilan ; cette rémunération est calculée sur la base de l'Euribor (3 mois) de l'exercice considéré lequel est complété d'un "spread" financier.

Sur 2012 :

- le taux moyen de l'Euribor (3 mois) est de : 0,624%
- le "spread" appliqué aux besoins de trésorerie est de + 0,8 point ce qui donne un taux d'emprunt de 1,424%
- le "spread" appliqué aux excédents de trésorerie est de – 0,3 point ce qui donne un taux de placement de 0,324%

Sur 2011 :

- le taux moyen de l'Euribor (3 mois) est de : 1,38%
- le "spread" appliqué aux besoins de trésorerie est de + 0,8 point ce qui donne un taux d'emprunt de 2,18%
- le "spread" appliqué aux excédents de trésorerie est de – 0,3 point ce qui donne un taux de placement de 1,08%

**Le coût de revient complet** somme les différents coûts cités ci-dessus, ramené au nombre de kWh vendus, il donne le coût de revient complet du kWh.

### **Le résultat net des concessions et la péréquation tarifaire**

L'adoption d'un tarif unique pour un ensemble de concessions ou péréquation tarifaire fait que l'équilibre financier du concessionnaire est à considérer dans la globalité de ses concessions (soit 427 MF en 2012 ou 0,70F/kWh vendu); il en ressort que le résultat de chaque concession prise individuellement est égal au produit du nombre de kWh vendu sur son territoire par cette marge unitaire (0,70F en 2012).

Le lien mathématique entre les produits et charges de chaque concession et leur résultat net est assuré par « la péréquation tarifaire » et « l'impôt sur les sociétés ».

- Cette péréquation tarifaire dont l'objet est la mise en place d'une « solidarité intercommunale » se traduit pour les concessions « déficitaires » par l'obtention d'une aide de péréquation. Que l'on retrouve sur la ligne « Péréquation inter-îles ».
- **L'Impôt sur les Sociétés** est calculé par application au résultat de la concession après péréquation, du taux moyen de l'IS constaté sur les résultats du concessionnaire à savoir 43,15% en 2012 (42,23% en 2011).

## **2°) – Faits marquants**

Les éléments les plus notables de l'année 2012 sont les suivants :

- L'exercice 2011 était marqué par une forte dégradation de la marge énergie résultant de la non actualisation de la formule tarifaire à savoir la non répercussion dans les prix de vente des surcoûts liés d'une part au rachat de l'énergie solaire et d'autre part à l'augmentation du prix du fioul à compter du 1er Août.
- A compter du 1er mars 2012, l'avenant 16 au cahier des charges a modifié la formule tarifaire avec notamment :
  - Mise en place du tarif petit consommateurs
  - Mise à jour du prix des énergies intégrant le solaire et une nouvelle majoration du prix d'achat des combustibles
  - Actualisation des coefficients de rendements permettant une restitution au bénéfice des clients des gains réalisés
  - Un recalage du terme L dit « partage de la croissance »

- Malgré la révision en forte baisse du tarif de rachat du kWh photovoltaïque intervenue en juillet 2011, le développement du solaire s'est poursuivi.
- L'échéancier convenu en 2011 de règlement du protocole transactionnel de novembre 2008 a été respecté par le Gouvernement en 2012. Un total de 500 MXPf reste à percevoir en 2013.
- Au niveau des investissements, tous nos programmes de développement des énergies renouvelables sont à l'arrêt, en cohérence avec les orientations du Ministère de l'Energie. Plus généralement, nous ne percevons aucune réalisation imminente significative indépendante dans ce domaine (avec un doute pour le SWAC du Taaone), faute de schéma directeur clair et de consultations d'entreprises ou d'enquêtes d'utilité publique en ce sens par les autorités.  
Nos investissements dans le domaine concédé se sont poursuivis à un niveau significatif, quoiqu'en nouveau retrait par rapport aux années précédentes compte tenu du contexte.
- L'Assemblée de Polynésie française a adopté lors de sa séance du 6 décembre 2012, les lois de Pays n°26 et 27, relatives respectivement aux principes directeurs de l'énergie et à la production d'électricité. Ces textes font l'objet de recours devant le Conseil d'Etat, de la part d'EDT et d'entreprises liées.

#### Variation du prix achat des hydrocarbures

	Prix du Fioul	Prix du Go Tahiti	Prix du Go Iles	Arrêté CM
Jusqu'au 30/06/ 2008	38,680	56,200	40,000	Arrêté 773 Cm du 14/09/05
Acpt du 01/07/2008	53,740	77,270	54,240	arrêté 678 CM du 26/06/08 (simultané avec avenant 14 du 30/06/2008)
Acpt du 02/2009	39,157	56,158	54,458	arrêté 226 CM du 06/02/09 (simultanée avenant 15 du 01/02/2009)
Acpt du 01/08/2009	44,157	58,458	60,158	arrêté 1205 CM du 29/07/09
Acpt du 08/2010	54,157	68,458	70,158	arrêté 1246 CM et 1248 CM du 28/07/10
Acpt du 05/2011	61,157	77,158	75,458	Arrêté 0544 & 0546 CM du 21/04/11
Acpt du 08/2011	62,836	78,837	77,137	Arrêté 1084 & 1087 CM du 27/07/11
Acpt du 03/2012	64,336	80,337	79,137	Arrêté 298 à 301 CM du 27/02/2012

#### Variation du prix de référence de vente de l'électricité

	Prix réf.	ACE	CM / Avenant
Jusqu'au 30/06/ 2008	29,02	16,12	Arrêté 774 CM du 14/09/05
Acpt du 01/07/2008	32,48	16,54	Avenant 14 du 30/06/08 - Convention N°80229
Acpt du 02/2009	30,98	17,17	Avenant 15 du 06/02/09 - Convention N°90056
Acpt du 01/08/2009	31,89	17,25	Arrêté 1207 CM du 29/07/09
Acpt du 08/2010	33,33	16,73	Arrêté 1249 CM du 28/07/10
Acpt du 03/2011	33,67	17,03	Arrêté 0225 CM du 24/02/11
Acpt du 05/2011	35,14	17,03	Arrêté 0547 CM du 21/04/11
Acpt du 08/2011	35,49	17,03	absence d'actualisation
Acpt du 03/2012	35,96	17,70	Avenant 16 du 16/03/12 - Convention N°1455

### 3°) – Commentaires

Après un exercice 2011 fortement dégradé, 2012 est revenu à un niveau de performance proche de 2010.

Les ventes baissent de (-1,1%) en volume passant de 2,08 GWh à 2,06 GWh, alors que le chiffre d'affaires est en hausse (+2,6%) soit 76 MF au 31/12/2012.

- Le prix moyen de vente ressort à 36,92 F/kWh contre 35,57 F/kWh en 2011, soit une progression de 3,8% suite aux ajustements tarifaires mars 2012.

- Le coût de l'énergie par kWh produits en thermique évolue à la hausse passant de 19.71 F/kWh produit en 2011 à 21,30 F en 2012 soit (+8 %) du fait de la hausse du coût du combustible (+ 2 XPF pour le gasoil).

La **marge énergie** sur l'île de Ua Pou se dégrade de **(-0,98 MF)**, cette baisse s'analyse en 2 effets:

- Effet volume résultant de la décroissance des ventes de **-0,14 MF**
  - Baisse du CA à tarifs constant: -0,84 MF
  - Baisse de la charge de combustible à prix constant : + 0,70 MF
- Effet prix lié à la variation des tarifs de vente d'énergie et d'achat **-0,84 MF**
  - Tarif de vente: + 2,78 MF
  - Prix du combustible : - 3,62 MF

**(-7 MF)** de variation sur les autres postes:

- (-7 MF) de frais siège imputés sur la concession de Ua Pou directement liée à celle de Tahiti qui est répartie sur les îles au prorata du nombre d'abonnés.
- (+5 MF) de charges calculées.
- (-4 MF) de charges de production et (+2 MF) de charges de distribution
- (-3 MF) charge de clientèle.

Le résultat avant péréquation et impôt s'élève à - 90 MF.

Après péréquation tarifaire la quote-part de résultat net d'impôt liée à la concession de Ua Pou s'élève à +1,4 MF (0,70Fx 2.058.547 kWh vendus).

#### 4°) – Actif, Passif et Résultat de la concession

ACTIF	Ua Pou	
	2012	2011
Immobilisations concédées	468 675 944	454 490 221
Immobilisations privées	27 197 345	23 603 537
Immobilisations financières		
Immobilisations en-cours	36 421 973	19 137 783
Avances et acomptes		
<b>Total immobilisations brutes</b>	<b>532 295 262</b>	<b>497 231 541</b>
Amortissements et provisions	-209 555 518	-194 953 076
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>322 739 744</b>	<b>302 278 465</b>
Stock	7 724 817	6 894 668
Créances clients	17 881 779	17 491 205
Autres créances	1 112 143	2 647 394
Charges constatées d'avance		
Provisions pour dépréciation		
<b>Stock et créances nets</b>	<b>26 718 739</b>	<b>27 033 267</b>
<b>Placements et trésorerie</b>		
<b>Compte courant du concessionnaire</b>	<b>7 493 715</b>	<b>9 715 179</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>356 952 198</b>	<b>339 026 911</b>

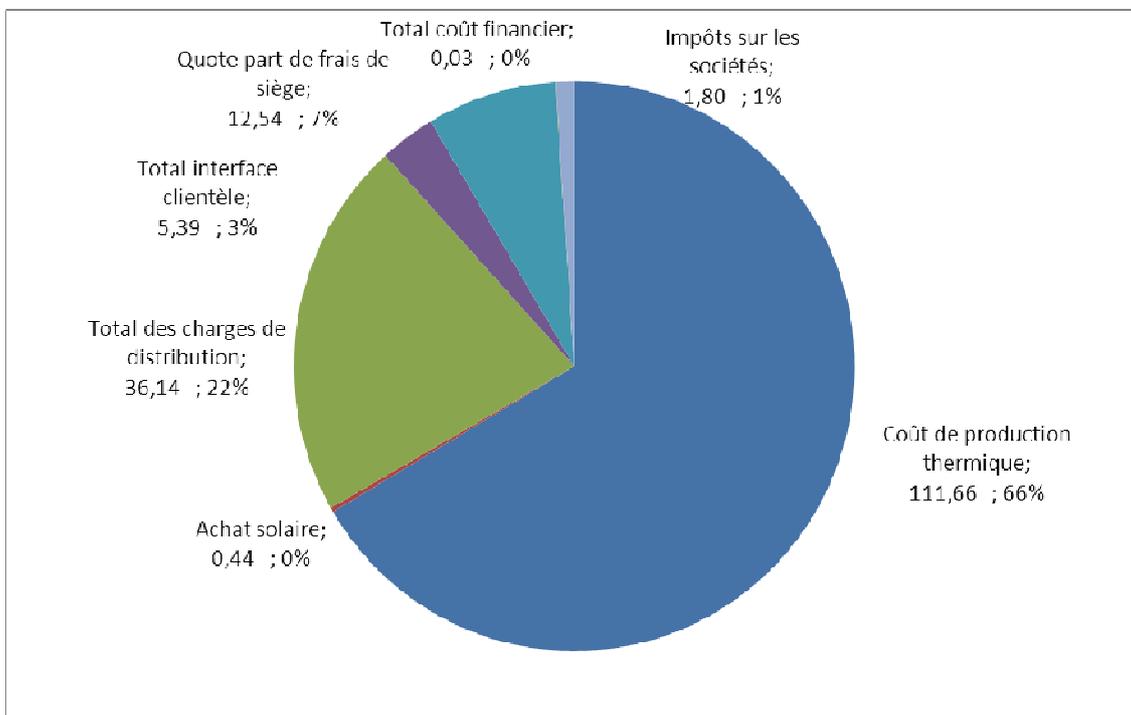
PASSIF	Ua Pou	
	2012	2011
Capital		
Réserves		
Report à nouveau		
Résultat	1 445 556	682 643
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 445 556</b>	<b>682 643</b>
<b>Droits des tiers et concédants</b>	<b>46 957 180</b>	<b>54 222 598</b>
Caducité et provision pour renouvellement	273 010 545	256 076 335
Autres provisions	4 443 778	5 438 313
- PIDR	4 443 778	5 438 313
- Autres provisions		
<b>Provision pour risques et charges</b>	<b>277 454 323</b>	<b>261 514 648</b>
<b>Compte courant du concessionnaire (emprunt)</b>		
Emprunts et dettes financières		
- Emprunts		
- Soldes créditeurs de banque		
Clients - avances sur consommation	3 124 098	2 904 016
Fournisseurs	14 988 101	9 654 086
Dettes fiscales et sociales	12 982 940	10 048 920
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>Emprunts et dettes</b>	<b>31 095 139</b>	<b>22 607 022</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>356 952 198</b>	<b>339 026 911</b>

COMPTE DE RESULTAT PAR CONCESSION	Ua Pou	
	2012	2011
<b>Ventes d'énergie</b>	<b>75 995 165</b>	<b>74 056 566</b>
nombre de kWh vendus	2 058 547	2 082 168
prix moyen	36,92	35,57
<b>Production Thermique du concessionnaire</b>		
Nb de kWh produits (nets de consommations internes)	2 349 828	2 386 799
Energie	-50 050 331	-47 042 455
Maintenance et fonctionnement	-42 925 526	-47 348 441
Amortissement des actifs de concession	-18 680 460	-15 249 648
<b>Coût de production</b>	<b>-111 656 317</b>	<b>-109 640 544</b>
Coût de l'énergie / kWh produit	-21,30	-19,71
Coût de production / kWh produit	-47,52	-45,94
<b>Production du concessionnaire</b>		
Nb de kWh	2 349 828	2 386 799
Coût de production	-111 656 317	-109 640 544
Coût / kWh	-47,52	-45,94
<b>Energie à l'entrée des postes sources</b>		
Nb de kWh livrés	2 349 828	2 386 799
Coût d'achat	-111 656 317	-109 640 544
Coût / kWh	-47,52	-45,94
<b>Energie sortant des postes sources</b>		
Nb de kWh sortis des postes sources	2 349 828	2 386 799
Coût de l'énergie injectée sur le réseau de distribution	-111 656 317	-109 640 544
Coût / kWh	-47,52	-45,94
<b>Livraisons directes sur le réseau</b>		
<b>Achats producteurs solaires</b>		
Nb de kWh achetés	9 410	7 505
Coût d'achat	-439 976	-519 548
Coût / kWh	-46,75	-69,22
<b>Total énergie injectée en distribution</b>		
Nb de kWh	2 359 238	2 394 304
Coût de l'énergie à l'entrée de la distribution	-112 096 293	-110 160 092
Coût / kWh	-47,51	-46,01

COMPTE DE RESULTAT PAR CONCESSION	Ua Pou	
	2012	2011
<b>Energie livrée aux compteurs</b>		
Nb de kWh	2 058 547	2 082 168
Coût de l'énergie distribuée	-97 809 313	-95 798 943
<b>Distribution</b>		
- Maintenance et Fonctionnement	-13 793 398	-12 023 401
- Amortissement des actifs de concession	-22 351 089	-20 953 252
<b>Total des charges de distribution</b>	<b>-36 144 487</b>	<b>-32 976 653</b>
<b>Par kWh vendu</b>	<b>-17,56</b>	<b>-15,84</b>
<b>Interface clientèle</b>		
- Produits accessoires à l'énergie (perception de taxes, relances, coupures....)	618 018	602 617
- Affranchissements	-99 563	-719 389
- Fonctionnement	-5 905 000	-8 113 459
<b>Total interface clientèle</b>	<b>-5 386 545</b>	<b>-8 230 231</b>
<b>Par kWh vendu</b>	<b>-2,62</b>	<b>-3,95</b>
Coût brut de l'énergie livrée aux clients	-153 627 325	-151 366 976
<b>Par kWh vendu</b>	<b>-74,63</b>	<b>-72,70</b>
<b>Frais de siège (quote part activités concédées)</b>	<b>-12 536 217</b>	<b>-19 138 942</b>
<b>Par kWh vendu</b>	<b>-6,09</b>	<b>-9,19</b>
<b>Total coût financier</b>	<b>31 477</b>	<b>83 583</b>
<b>Par kWh vendu</b>	<b>0,02</b>	<b>0,04</b>
<b>Coût de revient total de l'énergie vendue avant péréquation</b>	<b>-166 132 065</b>	<b>-170 422 335</b>
<b>Par kWh vendu</b>	<b>-80,70</b>	<b>-81,85</b>
<b>Péréquation inter îles</b>	<b>93 382 767</b>	<b>98 108 480</b>
<b>Par kWh vendu</b>	<b>45,36</b>	<b>47,12</b>
<b>Impôts sur les sociétés</b>	<b>-1 800 311</b>	<b>-1 060 068</b>
<b>Résultat net par concession</b>	<b>1 445 556</b>	<b>682 643</b>
<b>Par kWh vendu</b>	<b>0,70</b>	<b>0,33</b>

## Synthèse de la répartition des coûts – UA POU

2012 (en MF et en %)



### **3 – INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES**

## 1. Variation du patrimoine immobilier

	2011	Acquisition	Cession	2012
<b>Production</b>	127 407 223	7 493 463	2 876 826	132 023 860
<b>Distribution</b>	327 082 998	28 999 794	19 430 708	336 652 084 (1)
<b>Total</b>	<b>454 490 221</b>	<b>36 493 257</b>	<b>22 307 534</b>	<b>468 675 944</b>

**(1) dont 26 MF de renouvellement réseaux**

Les acquisitions sur l'exercice 2012 s'élèvent à 36 MF :

- 7 MF pour la production : fourniture et pose du système de sécurité.
- 29 MF pour la distribution dont 28 MF de réseau, 1 MF de branchement et comptage, etc...

Les diminutions s'élèvent à 22 MF, 3 MF de production, et 19 MF de réseau aérien pour la distribution.

Les immobilisations en cours du domaine concédé s'établissent à 36 MF, en hausse de 17 MF par rapport à 2011 liés aux achats de deux groupes.

## 2. Situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public

Ets	Site	Composants	Date de mise en service	Valeur Brute
51	X51	A.N CONSTRUCTION UA POU	01/01/1986	15 451 380
51	X51	BATIMENT UA POU	01/01/1986	-
51	X51	AN CONST CONCEDANT UA POU	01/01/1992	6 139 481
51	X51	BATIMENT CENTRALE UA POU	18/11/2006	992 580
51	X51	MUR SECU BATIMENT CENTRAL	01/01/2007	9 157 874
51	X51	RENOVAT° CENTRALE HAKAHAU	01/01/2007	1 785 000
51	X51	TVX GC GPE P400 HAKAHAU	15/11/2010	10 737 932
51	X51	FG WILSON P400 E1 UA POU	18/11/2006	12 020 891
51	X51	FG WILSON P400 E1 UA POU	18/11/2006	12 020 891
51	X51	FG WILSON P400 G3 HAKAHAU	15/11/2010	12 293 485
51	X51	FG WILSON P400 G4 HAKAHAU	15/11/2010	12 293 485
51	X51	A.N FILIERE UA POU	01/01/1986	40 973
51	X51	FILIERE UA POU	01/01/1986	-
51	X51	AN FILIERE CONCED UA POU	01/01/1992	388 856
51	X51	INSTALL 2GRPES UA POU	18/11/2006	668 770
51	X51	FOURN.ENS.COMPTAG.THOKEIM	01/06/2009	1 738 840
51	X51	F&P CUVE PRINCIPALE 50M3	21/09/2010	5 044 045
51	X51	COMB F&P P400 GPE HAKAHAU	15/11/2010	4 781 629
51	X51	AIRE DEPOTAGE HAKAHAU UAP	01/01/2011	1 089 181
51	X51	EAU F&P P400 GPE HAKAHAU	15/11/2010	2 227 968
51	X51	INSTALL 2GRPES UA POU	18/11/2006	2 710 359
51	X51	INSTALLATION CONDENSATEUR	15/10/2007	3 411 342
51	X51	ENER F&P P400 GPE HAKAHAU	15/11/2010	2 355 934
51	X51	SUPERVISION CENT UA POU	01/07/2012	204 185
51	X51	SUPERVIS° GPE FGW UA POU	01/07/2012	489 155
51	X51	INSTALL 2GRPES UA POU	18/11/2006	1 070 540
51	X51	ENVT F&P P400 GPE HAKAHAU	15/11/2010	1 029 832
51	X51	INSTALL 2GRPES UA POU	18/11/2006	335 730
51	X51	EQUIP DETECTION INCENDIE	30/08/2007	1 469 072
51	X51	SECU F&P P400 GPE HAKAHAU	15/11/2010	2 528 869
51	X51	F&P SYST SECURITE UA POU	10/09/2012	6 800 123
51	X51	INSTALL 2GRPES UA POU	18/11/2006	745 458
51	X51	CESSION CENTRALE UA POU		
<b>51</b>		<b>TOTAL PRODUCTION UA POU</b>		<b>132 023 860</b>
51	X51	TRANSFO ELEVATEUR SECOURS	01/10/2004	1 238 454
51	X51	TRANSFO POSTE CP DP UAPOU	01/07/2006	936 932
51	X51	POSTE H61 TAHAA	01/01/2007	578 910
51	X51	POSTE CP UA POU 2007	01/07/2007	426 338
51	X51	RENFORC POSTE 01032 VAIKA	01/01/2011	206 018
51	X51	RENFORC TRANSFO 01032	01/01/2011	498 133
51	X51	RENFORC POSTE 01031 VIVII	01/01/2011	1 194 549
51	X51	RENFORC TRANSFO 01031	01/01/2011	498 133
51	X51	RENFORC POSTE H16 51O1012	01/01/2011	2 286 863
51	X51	TRANSFO H61 O1012 UA POU	01/01/2011	456 262
51	X51	POSTE CENTRALE HAKAHAU	01/02/2004	2 293 619
51	X51	POSTE PROTECT° ELEVATEUR	01/12/2004	16 517 092
51	X51	TRANSFO ELEVATEUR UA POU	01/10/2006	3 236 594

<b>Ets</b>	<b>Site</b>	<b>Composants</b>	<b>Date de mise en service</b>	<b>Valeur Brute</b>
51	X51	POSTE DP UA POU	01/01/2007	1 124 011
51	X51	POSTE DP UA POU 2008	01/07/2008	3 018 367
51	X51	POSTE DP UA POU 2010	01/07/2010	177 682
51	X51	REEMPL IACM PAR IAM UA POU	13/01/2011	842 316
51	X51	RESEAUX UA POU 1992	01/01/1992	56 392 460
51	X51	RES.AERIEN UA POU 97	01/01/1997	3 713 158
51	X51	RES.AERIEN UA POU 98	01/01/1998	36 666 933
51	X51	RES.AERIEN UA POU 99	01/01/1999	18 130 917
51	X51	RES.AERIEN UA POU 2000	01/01/2000	1 678 113
51	X51	RES.AERIEN UA POU 2001	01/01/2001	45 000
51	X51	RESEAUX UA POU 2001	01/01/2001	647 173
51	X51	RESEAUX UA POU 2001	01/01/2001	548 313
51	X51	RES.AERIEN UA POU 2002	01/01/2002	99 091
51	X51	RESEAUX UA POU 2002	01/01/2002	1 371 888
51	X51	RES.AERIEN UA POU 2003	01/01/2003	20 893 178
51	X51	RESEAUX UA POU 2003	01/01/2003	350 063
51	X51	RESEAUX UA POU 2003	01/01/2003	42 290
51	X51	RESEAU CP41906 2004 UAPOU	01/07/2004	224 131
51	X51	RESEAUX UA POU 2004	01/07/2004	1 245 468
51	X51	RESEAU HTA/BTA COM UA POU	02/12/2004	4 419 691
51	X51	RESEAUX UA POU 2005	01/06/2005	4 460 577
51	X51	RESEAUX UA POU 2005	01/06/2005	12 910
51	X51	RESEAUX CP 51906 2005UAPO	01/06/2005	549 536
51	X51	EXT BTA AHSCHA LOUIS	01/01/2006	563 794
51	X51	EXT BTA BRUNEAU PASCAL	06/03/2006	235 658
51	X51	RESEAU HTA HOHOI UAPOU 06	01/06/2006	5 940 091
51	X51	RESEAUX UA POU 2006	01/07/2006	1 408 602
51	X51	RESEAU 15% EXT UA POU 06	01/07/2006	132 798
51	X51	RENF RES BTA CP UA POU	01/07/2006	369 143
51	X51	RESEAUX UA POU	01/01/2007	2 021 930
51	X51	RESEAUX UA POU 2007	01/07/2007	305 084
51	X51	RES AERIEN CP UA POU 2007	01/07/2007	3 378 086
51	X51	RESEAUX UA POU 2007	01/07/2007	677 984
51	X51	15% QUOTE PART EDT 2007	01/07/2007	90 666
51	X51	EXT BTA SIT MAUI'A POUR	01/01/2008	406 904
51	X51	EXT 14A BTA QTER MAUHAI	01/01/2008	168 283
51	X51	EXT 14A BTA QTER HAOAKA	01/01/2008	263 917
51	X51	EXT 14A BTA QTER TETAHUNA	01/01/2008	129 467
51	X51	RESEAU 2008 CONCEDANT	01/01/2008	249 014
51	X51	RESEAUX CP UA POU 2008	01/07/2008	22 416 398
51	X51	RESEAUX 2008 TIERS	01/07/2008	23 218 770
51	X51	EXT BTA QT TOKIAHI-TOHIPU	21/11/2008	239 221
51	X51	RESEAUX CP UA POU 2009	01/07/2009	408 833
51	X51	RESEAUX 2009 CONCEDANT	01/12/2009	158 096
51	X51	RESEAUX 2010 CONCED UAPOU	01/07/2010	1 223 694
51	X51	RESEAU CP UA POU 2010	01/07/2010	11 655 878
51	X51	EXT14A1 BT QT KAIHA UAPOU	01/01/2011	416 480
51	X51	EXT14A1 QT TAMRII UA POU	26/01/2011	271 870
51	X51	RESEAUX CP UA POU 2011	01/07/2011	3 061 396
51	X51	RESEAUX 2011 CONCED UAPOU	01/07/2011	121 814
51	X51	EXT 14A1 BTA QT TAMRII	01/01/2012	1 496 400
51	X51	EXT 14A1 QT SCALLAMERA	01/01/2012	540 240

Ets	Site	Composants	Date de mise en service	Valeur Brute
51	X51	RESEAUX CP UA POU 2012	01/07/2012	25 812 032
51	X51	RESEUAX UA POU	01/01/2007	5 052 377
51	X51	EXT RES SOUT STATION CHLO	24/02/2007	375 753
51	X51	EXT SOUT BTA SIT MAUIA	01/01/2008	838 777
51	X51	EXT 14A BTA QTR HIVATETE	01/01/2008	863 076
51	X51	EXT 14A BTA QTER MAUHAI	01/01/2008	555 333
51	X51	EXT 14A BTA QTER HAOAKA	01/01/2008	703 780
51	X51	EXT 14A BTA QTER TETAHUNA	01/01/2008	776 808
51	X51	EXTENSION HTA MOD UA POU	01/01/2009	1 079 674
51	X51	EXT 14A1 BTS QT YIP UAPOU	01/01/2011	1 246 897
51	X51	COMPTAGE UA POU 92	01/01/1992	179 933
51	X51	COMPTAGE UA POU 1992	01/01/1992	7 387 354
51	X51	COMPTAGE UA POU 94	01/01/1994	850 397
51	X51	COMPTAGE UA POU 95	01/01/1995	739 250
51	X51	COMPTAGE UA POU 96	01/01/1996	32 250
51	X51	COMPTAGE UA POU 97	01/01/1997	630 000
51	X51	COMPTAGE UA POU 98	01/01/1998	630 000
51	X51	COMPTAGE UA POU 99	01/01/1999	720 525
51	X51	COMPTAGE UA POU 2001	01/01/2001	163 195
51	X51	COMPTAGE UA POU 2002	01/01/2002	352 309
51	X51	COMPTAGE UA POU 2002	01/01/2002	1 562 578
51	X51	COMPTAGE UA POU 2003	01/01/2003	860 164
51	X51	POSE COMPTEUR 2004 UA POU	01/07/2004	478 333
51	X51	BRANCHEMENT UA POU 2004	01/07/2004	1 096 648
51	X51	COMPTAGE UA POU 2005	01/06/2005	727 196
51	X51	POSE COMPTEURS UA POU 05	01/07/2005	375 526
51	X51	BRCHT UA POU 2006	01/07/2006	1 585 722
51	X51	BRCHT/CPTAGES CP UA POU	01/07/2006	509 573
51	X51	BRCHT STATION CHLORATION	24/02/2007	27 952
51	X51	BRCHT/CPTAGES CP UAPOU 07	01/07/2007	1 029 275
51	X51	BRCHT UAPOU 2007	01/07/2007	1 906 353
51	X51	BRCHT/CPTAGES CP UA POU	01/07/2008	835 074
51	X51	BRCHT 2008 FINANC TIERS	01/07/2008	1 984 791
51	X51	BRCHT/CPTAGE UA POU 2009	01/07/2009	599 221
51	X51	BRCHT 2009 FINANC.TIERS	01/12/2009	746 569
51	X51	BRCHT/CPTAGE UA POU 2010	01/07/2010	968 750
51	X51	COMPTAGE TIERS UAPOU 2010	01/07/2010	1 290 551
51	X51	BRCHT/CPTAGE UA POU 2011	01/07/2011	523 416
51	X51	COMPTAGE TIERS UAPOU 2011	01/07/2011	811 876
51	X51	BRCHT/CPTAGES UA POU	01/07/2012	661 941
51	X51	COMPTAGE TIERS UAPOU 2012	01/07/2012	489 181
51	X51	CESSION DIST UA POU		
<b>51</b>		<b>TOTAL DISTRIBUTION UA POU</b>		<b>336 652 084</b>
<b>51</b>		<b>TOTAL PAR CONCESSION UA POU</b>		<b>468 675 944</b>

### 3. Suivi du programme contractuel d'investissements

#### Total production

Ets	Composants	Date de mise en service	Valeur Brute	Taux d'améliorant
51	SUPERVISION CENT UA POU	01/07/2012	204 185	100%
51	SUPERVIS° GPE FGW UA POU	01/07/2012	489 155	100%
51	F&P SYST SECURITE UA POU	10/09/2012	6 800 123	43%
<b>51</b>	<b>TOTAL PRODUCTION UA POU</b>		<b>7 493 463</b>	

#### Total distribution

Ets	Composants	Date de mise en service	Valeur Brute	Taux d'améliorant
51	EXT 14A1 BTA QT TAMRII	01/01/2012	1 496 400	100%
51	EXT 14A1 QT SCALLAMERA	01/01/2012	540 240	100%
51	RESEAUX CP UA POU 2012	01/07/2012	25 812 032	0%
51	BRCHT/CPTAGES UA POU	01/07/2012	661 941	18%
51	COMPTAGE TIERS UAPOU 2012	01/07/2012	489 181	100%
<b>51</b>	<b>TOTAL DISTRIBUTION UA POU</b>		<b>28 999 794</b>	

### 4. Dépenses de renouvellement réalisé dans l'année

Ets	Libellés d'investissement	Montant
51	510065 F&P SYSTEME SECURITE INCENDIE UA POU I51000	3 902 406
51	540110-REN.BRCHT&PREPAIEMT ILES (COMPTAGE)	545 663
51	540110-EQUIP. SUPPORTSRESEAUX HT&BT - ILES	25 812 032
<b>51</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES DE RENOUVELLEMENT</b>	<b>30 260 101</b>

## **4 – ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUTE DU SERVICE PUBLIC**

## **1. États des engagements à incidence financière**

La concession de Ua Pou ne dispose pas d'engagement particulier à incidence financière.

## ANNEXE

### Informations complémentaires

#### **1. Immobilisations corporelles**

A titre dérogatoire et dans le but de mieux retranscrire la réalité économique des opérations d'investissement réalisées au travers des montages locatifs en défiscalisation Girardin, les investissements pris en location dans ce cadre ont été retraités à l'actif en immobilisation corporelle, et au passif en emprunt.

Le montant des avantages fiscaux rétrocédés par les structures métropolitaines est comptabilisé au passif en apport des tiers et à l'actif dans les biens financés par les tiers

Le coût d'acquisition net de ces investissements est compris dans les biens financés par le concessionnaire.

Les immobilisations sont de trois catégories :

- les biens du domaine privé, qui appartiennent au concessionnaire, et qui demeureront dans son patrimoine à la fin de la concession, ou en cas de rachat anticipé,
- les biens du domaine concédé mis dans la concession par le concessionnaire, et qui devront être remis au concédant à la fin de celle-ci, dans des conditions définies à l'article 22 du Cahier des Charges de la concession de Tahiti Nord et des concessions des îles, et à l'article 24 du Cahier des Charges de la concession SECOSUD,
- les biens du domaine concédé mis dans la concession par le concédant ou les tiers.

En vertu des règles de la comptabilité des concessions, les amortissements et provisions pratiqués sont les suivants :

#### *Amortissements pour dépréciation :*

Les biens du domaine privé font l'objet d'un amortissement, conforme à la pratique des sociétés industrielles (Actif : amortissements des immobilisations du domaine privé).

Les biens du domaine concédé sont affectés par le même amortissement, lorsqu'ils ont été financés par le concessionnaire (Actif : amortissements des immobilisations du domaine concédé).

Par ailleurs, les biens non renouvelables du domaine concédé font l'objet d'un amortissement technique pour ordre, sans effet sur le résultat (Actif : amortissements techniques pour ordre).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, à l'exception des générateurs d'une certaine puissance acquis ou mis en service depuis l'exercice 2003, et amortis selon le mode dégressif.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

. Constructions	: 20 à 35 ans
. Matériel de transport	: 3 à 10 ans
. Matériel de bureau et informatique	: 3 à 5 ans
. Générateurs	: 10 à 25 ans
. Postes et réseaux	: 20 à 35 ans

#### Provisions de renouvellement :

L'obligation faite à la société de renouveler les biens mis en concession jusqu'à la fin du contrat se traduit par la constitution de provisions destinées à permettre le financement des acquisitions de renouvellement (Passif : provisions de renouvellement).

Cette provision est calculée sur la base du coût des derniers marchés, ou à défaut du coût historique, actualisés à la date de renouvellement des biens concernés d'un coefficient qui ressort en 2012 à 1,5%.

Ces dispositions sont étendues à l'ensemble des biens en concession sur la base des caractéristiques du principal contrat de concession (Tahiti Nord) à l'exception de ceux de la Concession SECOSUD, dont le Cahier des Charges diffère de celui des autres Concessions et pour laquelle une provision spécifique est constituée.

#### Amortissements de caducité :

En contrepartie de son obligation de remise gratuite au concédant, en fin de concession, des immobilisations du domaine concédé, le Concessionnaire reconstitue les capitaux qu'il a investis par le biais d'un amortissement financier dit de caducité ; ce dernier est calculé sur la base de la valeur historique de l'investissement initial et amortie sur la durée restant à courir du principal contrat de concession (Tahiti Nord) qui prévoit une remise des biens en 2030.

## **2. Clés répartitions analytiques**

D'une manière générale, les charges sont imputées directement par concession, celles qui ne peuvent l'être sont imputées directement sur des « centres d'imputation » dont les coûts sont répartis sur les concessions ou services utilisateurs :

1. les frais de siège
2. les coûts d'implantation
3. les coûts de production sur les îles de Tahiti et Raiatea
4. les coûts de fret et de magasinage
5. les coûts informatiques
6. le service de support aux îles situé à Puurai
7. le service clientèle

### **1. Les frais de siège\* :**

Ils sont constitués des frais de fonctionnement des services administratifs et facturés ou répartis sur les filiales, les activités concédées et les activités « hors concession ».

La part revenant aux filiales fait l'objet d'une refacturation sur la base des temps passés pour la main d'œuvre et d'une refacturation au franc le franc pour les charges « transitant » par EDT

La part restante est répartie au prorata du nombre d'heures travaillées tant sur les activités hors concession (travaux, maintenance EP...) que concédées

Au sein des activités concédées, la quote-part revenant à chaque concession est déterminée au prorata du nombre des abonnés.

### **2. Les coûts d'implantation Puurai\* :**

Constitué des loyers, frais de personnel, entretien, assurances sont répartis sur les services hébergés au prorata des superficies occupées

**3. Les coûts de production\*** (achats de combustibles et d'énergies, coûts d'entretien des groupes et centrales, amortissements, provisions...) des centrales communes à certaines îles (Tahiti et Raiatea) sont répartis entre les concessions concernées (Tahiti Nord et Secosud d'une part, Taputapuatea et Tumaraa d'autre part) au prorata des kWh vendus.

### **4. Les coûts du frêt du magasinage\* :**

Regroupés au sein des services magasin et approvisionnement ces coûts sont ventilés sur les sorties de stock et donc imputés en charges ou en immobilisation sur les concessions concernées

### **5. Les coûts informatiques\* :**

Regroupés au sein du service ad hoc ces coûts sont répartis en fonction du nombre de PC présents dans chaque service ou concession

### **6. Le service de support aux îles situé à Puurai\* :**

Les coûts de fonctionnement de ce service sont répartis sur les concessions des îles concernées au prorata des temps passés

Les dépenses de ce service engagées pour le compte des îles/concessions sont imputées directement sur les îles/concessions bénéficiaires de ces dépenses

### **7. Le service clientèle\* :**

Les dépenses communes à l'ensemble des concessions donc hors agences sont reventilées sur les concessions bénéficiaires au prorata du nombre d'abonnés

\* Règles de répartition utilisées en 2012